

Stratégie Éducation de la Coopération Espagnole au Développement

Résumé exécutif



MINISTERIO
DE ASUNTOS EXTERIORES
Y DE COOPERACIÓN

SECRETARÍA DE ESTADO
DE COOPERACIÓN INTERNACIONAL

DIRECCIÓN GENERAL DE PLANIFICACIÓN
Y EVALUACIÓN DE POLÍTICAS PARA EL DESARROLLO

1. Présentation de la stratégie

La stratégie de coopération en matière d'éducation est régie par la loi 23/1998, du 7 juillet 1998, sur la Coopération internationale pour le développement, le Plan directeur 2005–2008 et les traités et conventions souscrits sur le plan international et régional par le gouvernement de l'Espagne, les objectifs de « l'Éducation pour tous » (EPT) définis dans le Cadre d'action de Dakar 2000 constituant une référence incontournable. La stratégie Éducation a pour objectif de contribuer avec une efficacité croissante – au niveau bilatéral et multilatéral – à ce que l'éducation de base de qualité pour tous connaisse des sauts qualitatifs et quantitatifs, qui soient significatifs et durables, le concept « éducation de base de qualité pour tous » renvoyant à une éducation répondant aux besoins fondamentaux d'apprentissage de toutes les personnes. Cette stratégie bénéficie de la collaboration et du concours des différents acteurs de la coopération espagnole concernés, en particulier les administrations publiques, les ONGD, les universités, les centres éducatifs et les organismes de recherche, entre autres.

La stratégie Éducation introduit deux nouveautés essentielles dans la coopération espagnole, deux nouveautés qui, à leur tour, constituent les principaux défis à relever : accorder la priorité à l'éducation de base de qualité pour tous, en renforçant les systèmes publics d'éducation, et en insistant particulièrement sur l'équité d'accès à l'enseignement et la qualité de celui-ci ; introduire de nouveaux instruments tels que l'Initiative de mise en œuvre accélérée de l'éducation pour tous (IMOA–EPT, en anglais EFA–EFTI).

2. Justification

Il ressort du diagnostic de la situation de l'éducation de base dans le monde que, en dépit des progrès réalisés, les probabilités d'atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement en matière d'éducation en 2015 sont faibles, et que l'éducation de base dans le monde doit faire face à deux défis principaux : l'équité d'accès à l'enseignement et la qualité de celui-ci. Pour les relever, il est nécessaire de donner un nouvel élan à l'agenda international de la coopération bilatérale et multilatérale en matière d'éducation.

En étudiant l'évolution de ce secteur dans le cadre de la coopération espagnole, nous constatons la nécessité de poursuivre certaines actions et d'en reconduire d'autres. Ainsi, bien que l'APD bilatérale en matière d'éducation soit importante, il s'avère nécessaire de l'augmenter et de la réorienter, en insistant davantage sur l'éducation de base et en s'adressant aux pays et/ou populations les plus défavorisés et où se produisent les plus grands retards en matière d'accès à l'éducation.

3. Cadre de référence

Les fondements conceptuels de la stratégie Éducation, ainsi que les approches et les principes sur lesquels elle s'appuie, s'inscrivent dans un cadre de référence s'articulant en trois parties : cadre réglementaire international et national, cadre institutionnel et cadre théorique.

Cadre institutionnel

Ce cadre définit les acteurs de la stratégie et les principales institutions avec lesquels il est nécessaire de travailler en coordination, qu'ils soient nationaux (ministère des Affaires étrangères et de la Coopération, ministère de l'Éducation et des Sciences, ministère de l'Économie et des Finances, Fondation Carolina, Communautés autonomes, collectivités locales, Conférence des recteurs des universités espagnoles – CRUE –, ONGD, syndicats et organisations de chefs d'entreprises, entre autres) ou internationaux (UNESCO, Banque Mondiale, CAD-OCDE, Campagne mondiale pour l'éducation et principaux réseaux éducatifs internationaux, notamment). Pour en savoir plus sur les acteurs et les institutions concernés, il est recommandé de consulter l'annexe I du document de la stratégie Éducation.

Cadre réglementaire servant de référence pour le cadre théorique

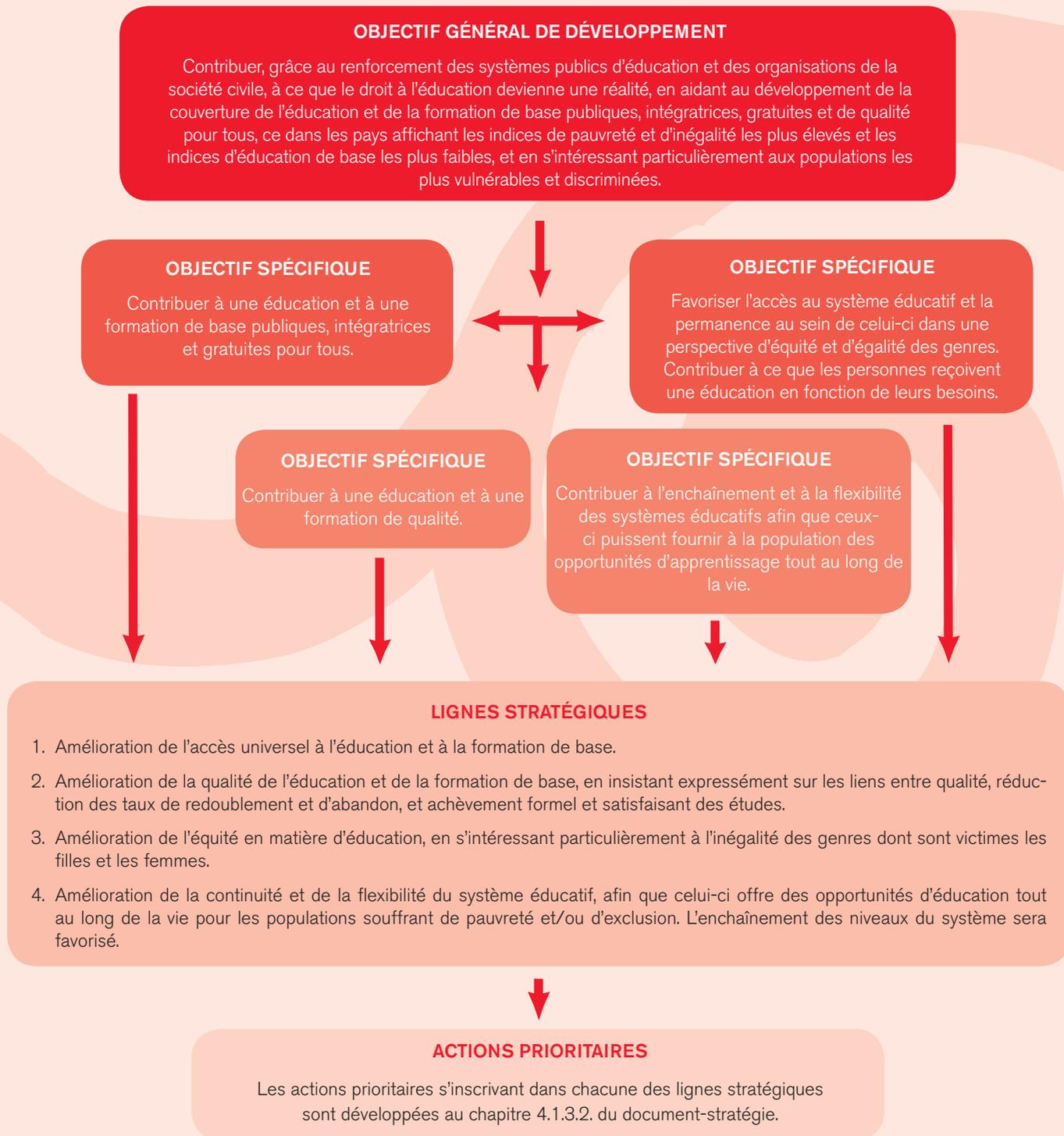
Les engagements souscrits par l'Espagne en tant que membre de la communauté de bailleurs de fonds, ainsi que ceux définis dans le cadre législatif national, que ce soit au niveau de l'État ou des Communautés autonomes, constituent le cadre réglementaire de référence de la coopération espagnole en matière d'éducation. Celui-ci est une référence incontournable pour la construction doctrinale fondant le cadre théorique de la stratégie, ainsi que pour la définition et le positionnement stratégique du cadre d'intervention. Il fait office de guide pratique et de source d'informations pour les différents acteurs de la coopération espagnole.

Comme l'indique le schéma suivant, le cadre réglementaire international inspire et précise le cadre réglementaire national en matière de coopération au développement, le contenu du cadre théorique de la stratégie Éducation s'inscrivant à son tour dans ces deux cadres réglementaires. Ce même cadre théorique définit et délimite le contenu des principes, des approches et des concepts particuliers de la coopération espagnole, à partir desquels sont élaborés le cadre d'intervention stratégique et les orientations et actions prioritaires de la stratégie Éducation.



4. Cadre d'intervention

Cadre méthodologique



Cadre instrumental

Les principes d'appropriation, d'alignement, d'harmonisation et de coresponsabilité, de même que les engagements souscrits dans la Déclaration de Paris (2005) pour améliorer l'efficacité de l'APD éducation, fondent le cadre instrumental sur lequel s'appuie le cadre méthodologique de la stratégie Éducation. En s'intéressant notamment à la combinaison et à la coordination d'instruments qui ont un impact sur les objectifs de l'EPT et la réduction de la pauvreté, et dans la lignée des stratégies du Cadre de Dakar, la priorité sera accordée à l'incorporation des nouveaux instruments comme l'Initiative de mise en œuvre accélérée de l'éducation pour tous (IMOA-EPT, en anglais EFA-FTI) et la conversion de la dette en faveur de l'éducation.

CADRE INSTRUMENTAL DE LA STRATÉGIE

Objectifs et lignes directrices adoptés dans le cadre du Consensus de Monterrey (2002) et de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement (2005)

INSTRUMENTS BILATÉRAUX

- Aide budgétaire (générale et sectorielle)
- Approche sectorielle
- Projets et conventions
- Conversion et annulation de la dette
- Crédits FAD (Fonds d'aide au développement)
- Bourses et lectorats

INSTRUMENTS MULTILATÉRAUX

- Initiative de mise en œuvre accélérée de l'éducation pour tous (IMOA – EPT)
- Actions à gain rapide (Quick Win)

Croisement avec les priorités horizontales du Plan directeur

Les priorités horizontales de la coopération espagnole jouent un rôle transversal dans la stratégie Éducation. Elles orientent en effet ses choix, ses actions et ses instruments afin de lutter contre la pauvreté, de promouvoir et de défendre les droits de la personne, la paix et la démocratie, l'égalité des genres, la préservation de l'environnement et le respect de la diversité culturelle. Le tableau suivant indique quels sont les axes élémentaires d'intervention dans chacun de ces domaines :

CROISEMENT AVEC LES PRIORITÉS HORIZONTALES DU PLAN DIRECTEUR	
Lutte contre la pauvreté	Aide à l'éducation gratuite et accessible, en supprimant les coûts directs et indirects, et en améliorant les conditions d'éducabilité des enfants en âge scolaire.
Défense des droits de la personne	Favoriser le respect des droits universels de la personne en accordant la priorité à la couverture universelle de l'éducation de base de qualité, l'éducation à la citoyenneté démocratique, la prévention des mauvais traitements et abus à l'égard des enfants, et l'éducation au développement dans les pays du Sud.
Égalité de genres	Accorder la priorité à l'intersectorialité entre la perspective de genre et l'éducation, à travers trois axes principaux: adaptation des législations nationales au droit international ; actions conduisant à l'augmentation de la demande effective en matière d'éducation et d'empowerment de la part des femmes et des filles ; promotion de la coéducation et d'une éducation non sexiste, en parallèle avec des mécanismes favorisant la parité dans l'accès aux études élémentaires et l'achèvement formel desdites études.
Durabilité environnementale	Formation des enseignants à l'éducation environnementale ; éducation au respect de l'environnement et au développement durable dans les différents systèmes éducatifs ; diffusion des engagements internationaux adoptés au niveau national pour la protection de l'environnement ; promotion, à travers l'éducation formelle et informelle, de l'organisation et de la participation démocratique dans les plans de développement ; sensibilisation et vulgarisation en matière de prévention et de gestion des risques et des catastrophes naturelles.
Diversité culturelle	Participation des peuples autochtones à toutes les phases du projet éducatif, en respectant les indications et les étapes qu'ils auront eux-mêmes établies ; études d'impact environnemental, social et culturel ; sensibilisation de la société environnante au respect de la diversité culturelle ; promotion de la libre expression de l'identité culturelle et de l'éducation interculturelle bilingue.

Axes d'intervention définissant l'orientation des actions, à adapter en fonction du cadre géographique et de ses besoins :

- 1 Consolider les systèmes publics d'éducation, en vue de la réalisation des OMD et des objectifs du Cadre de Dakar.
- 2 Veiller à l'élimination ou à la compensation de tout type de barrière dans les étapes du système afin d'atteindre la pleine intégration dans le processus d'éducation et de formation normalisé.
- 3 Renforcer la participation de tous les acteurs de la communauté éducative dans la réalisation des objectifs de l'EPT.

- 4 Formation à l'emploi en définissant l'âge d'accès approprié, le cursus, l'organisation des modalités éducatives formelles et non formelles ; promotion de certifications reconnues sur le marché de l'emploi, en vue d'offrir une réponse appropriée au contexte de chaque pays et aux programmes d'enseignement.
- 5 Aide à la complémentarité et à la subsidiarité des actions entre éducation formelle et non formelle, et entre secteur public et secteur privé à but non lucratif.
- 6 Insertion de l'école et d'autres institutions éducatives dans l'environnement sociocommunautaire, en tant que moteurs de développement.

Croisement avec les priorités sectorielles du Plan directeur

Les actions en matière d'éducation répondront aux priorités sectorielles de la coopération espagnole et s'inscriront dans le cadre d'une approche multisectorielle de l'APD éducation. Les axes d'intervention les plus importants sont résumés dans le tableau suivant :

CROISEMENT AVEC LES PRIORITÉS SECTORIELLES	
Gouvernance démocratique, participation citoyenne et développement institutionnel	Éducation à la citoyenneté démocratique. Renforcement à la fois de l'offre éducative et de la demande en matière d'éducation. Démocratisation des écoles. Programmes éducatifs portant sur les droits de la personne et intégrant l'égalité des genres et le respect de la diversité culturelle, ce à tous les niveaux d'enseignement.
Souveraineté alimentaire et lutte contre la faim	Aide aux programmes « nourrir pour éduquer » et renforcement de l'éducation nutritionnelle dans l'enseignement. Création de cantines et de potagers scolaires. Écoles de parents. Accès des familles rurales à des connaissances améliorant leur qualité de vie.
Santé	En partant de l'idée que l'éducation joue un rôle déterminant en matière de santé, il faut insister sur : l'aide à l'introduction de l'éducation pour la santé (EPS) dans les programmes scolaires ; la mise en place de programmes destinés à la formation de ressources humaines pour le secteur santé ; le traitement des effets du VIH/SIDA chez les enseignants et les élèves ; la création de services de santé scolaire durables.
Protection des groupes en situation de plus grande vulnérabilité	Attention privilégiée à l'éducation de base des groupes de population les plus vulnérables, en travaillant notamment sur l'inégalité des genres.
Durabilité environnementale	Éducation au respect de l'environnement dans les différents systèmes éducatifs. Formation des enseignants et renforcement des institutions d'enseignement supérieur du secteur. Formation du tissu productif dans des écoles d'agriculteurs.
Développement économique durable	Une éducation de qualité favorise le développement humain et le développement économique durable. Les points suivants sont essentiels : formation de base pour l'emploi ; formation des enseignants et autres professionnels jouant un rôle significatif ; renforcement de la recherche et du développement.
Genre et développement	Toutes les actions spécifiques visant à obtenir l'égalité formelle et réelle découlent des trois grandes lignes suivantes : adaptation des législations nationales en matière d'éducation et de genre au droit international ; promotion de l'éducation non sexiste ; coéducation et parité en tant que mécanismes visant à établir l'égalité et la non-discrimination dans le domaine de l'éducation.
Culture et développement	Introduction dans les programmes, les processus éducatifs et la formation des enseignants, de thématiques abordant le respect et l'intégration de la culture ; adoption d'une perspective de respect et de dialogue entre les cultures.
Coopération avec les peuples autochtones	Promotion d'une éducation interculturelle bilingue à tous les niveaux s'intégrant dans les systèmes éducatifs nationaux. Insister sur l'éducation des filles, la formation des enseignants et la dotation des centres d'enseignement élémentaire, et aider les peuples autochtones à l'élaboration de leurs cursus d'enseignement.
Prévention de conflits et construction de la paix	Notamment pour les pays instables, en situation de conflit ou post-conflit, et pour les groupes de population les plus vulnérables, les actions suivantes sont à souligner : éducation à la construction de la paix ; formation des enseignants et médiateurs socioculturels ; renforcement des actions des institutions publiques d'enseignement supérieur.

5. Processus de diffusion et d'application de la stratégie

L'application de la stratégie Éducation prévoit que des spécialistes du secteur rejoignent l'AECI, ainsi que l'augmentation de l'APD éducation et la redistribution budgétaire par secteurs conformément aux engagements internationaux souscrits et aux lignes stratégiques définies dans la stratégie.

Un plan de communication sera élaboré pour faire connaître la stratégie à tous les acteurs de la coopération espagnole et aux partenaires dans les pays en développement, et pour diffuser l'utilité et l'application pratique des instruments et actions stratégiques qu'elle propose.

Plan de communication de la stratégie – Phases



1. Actions de diffusion

- Diffusion ordinaire à travers les organes et commissions de la coopération espagnole.
- Séances d'information à l'intention des différents acteurs de la coopération espagnole.
- Campagne à l'intention des principaux médias, généralistes et spécialisés.



2. Actions de sensibilisation et d'appropriation à l'intention des différents acteurs

- Amélioration de l'évaluation adaptée à de nouveaux instruments (conventions, programmes, approche sectorielle,...).
- Activités de formation et débats à l'intention des différents acteurs :
 - ▶ Forums et débats thématiques sur la mise en œuvre d'activités et les nouveaux instruments.
 - ▶ Ateliers de formation sur des aspects plus techniques de la coopération.
 - ▶ Élaboration et diffusion de cas et d'expériences à des fins de formation.
 - ▶ Élaboration de documents de travail monographiques en vue de définir des protocoles d'action (responsables : MAEC-AECI et administrations des Communautés autonomes).

6. Suivi et évaluation

Le système de suivi et d'évaluation des interventions en matière d'éducation fait partie d'un système intégré de réflexion et de communication dont l'objectif est de faciliter l'exécution de la stratégie sectorielle. Les activités de suivi et d'évaluation permettent d'informer sur le déroulement et les résultats des interventions et de tirer des leçons de l'expérience pour une meilleure planification des interventions futures.

Ce système se base essentiellement sur les critères de cohérence interne et de cohérence externe. Pour mesurer ces critères, des indicateurs de contexte seront définis, en mettant à jour les indicateurs déjà contenus dans les documents de stratégie géographique et en les adaptant aux besoins de la stratégie Éducation.

Les évaluations réalisées au sein du système de la coopération espagnole permettront de mettre en œuvre le suivi de l'application de la stratégie.

L'évaluation sera réalisée au niveau géographique, en croisant les observations avec les stratégies géographiques (Documents stratégie pays, Plans d'action spéciale), en analysant le degré d'intégration des priorités des actions de coopération éducative dans les pays et en mettant l'accent sur les effets de la stratégie. Une fois terminée la mise en œuvre de la stratégie, une évaluation du secteur dans son ensemble sera effectuée.

Cadre géographique

Le cadre géographique de la stratégie Éducation est déterminé par le Plan directeur, ainsi que par les documents de planification géographique. Il offre un diagnostic des variables clés du secteur éducation dans chacune des zones d'action, ainsi que des éléments d'analyse et des considérations techniques qui sont essentiels pour les acteurs. L'objectif de ce diagnostic est de permettre la mise en œuvre de lignes stratégiques et de priorités d'intervention dans les pays partenaires définis dans le Plan directeur.

Lignes stratégiques pour les régions définies dans le Plan directeur :

EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE

- Formation professionnelle de base pour jeunes et adultes.
- Programmes éducatifs adaptés à la réalité et à la culture de la région.
- Aide à la réforme des systèmes éducatifs pour faciliter la pleine intégration dans l'Union européenne.

AMÉRIQUE LATINE

- Couverture universelle de l'éducation de base.
- Qualification de base des jeunes et des adultes. Insister particulièrement sur l'égalité des genres.
- Enchaînement des étapes éducatives.
- Garantir l'équité à tous les niveaux.
- Scolarisation des populations défavorisées.
- Prise en charge de la diversité.
- Education interculturelle bilingue.
- Accorder la priorité à la qualité de l'éducation.
- Privilégier 4 types de population : première enfance dans les secteurs populaires ; garçons et filles déscolarisés ; jeunes analphabètes ou ayant besoin d'une formation professionnelle ; adultes analphabètes et/ou sans formation professionnelle.
- Renforcer les étapes élémentaires du système éducatif public.
- Consolider les systèmes publics d'enseignement supérieur et de recherche.

ASIE ET PACIFIQUE

- Couverture primaire et secondaire, et qualité de l'enseignement (notamment aux Philippines).
- Formation professionnelle de base pour jeunes et adultes. Intégrer l'approche de genre.
- Adaptation des programmes éducatifs à la réalité et à la culture de la région.
- Aide au financement de l'éducation de base et/ou reconstruction d'infrastructures dans les pays victimes de catastrophes naturelles.
- Augmentation des capacités des institutions éducatives pour l'application des SNRP (Stratégies nationales de réduction de la pauvreté). Notamment au Vietnam.

MAGHREB, MOYEN ET PROCHE-ORIENT

- Couverture universelle de l'enseignement primaire de qualité (notamment au Maroc et en Mauritanie).
- Aide à l'éradication de l'analphabétisme des jeunes et des adultes. Insister en particulier auprès des filles et des femmes.
- Promotion de l'enseignement secondaire et enchaînement avec la couverture de l'enseignement primaire.
- Formation professionnelle ou qualification de base pour l'emploi.
- Adaptation des programmes éducatifs à la réalité et à la culture de la région.
- Formation d'enseignants.
- Renforcement de la capacité d'absorption de l'APD éducation.
- Renforcement de l'enseignement supérieur pour le développement équitable de chaque pays.
- S'intéresser particulièrement aux filles et aux femmes et insister sur l'égalité des genres.

AFRIQUE SUBSAHARIENNE

- Couverture universelle de l'enseignement primaire de qualité.
- Attention particulière envers les filles et les femmes pour réduire le fossé de l'inégalité des genres.
- Conséquence des maladies (VIH/SIDA et paludisme) sur l'éducation ; prévention à travers l'éducation.
- Enseignement préscolaire jouant à la fois un rôle éducatif et d'aide aux familles.
- Aide à l'éradication de l'analphabétisme des jeunes et des adultes, notamment des filles et des femmes.
- Formation et incorporation des femmes aux activités enseignantes (milieu rural).
- Promotion de la formation professionnelle.
- Enseignement supérieur et recherche : formation d'enseignants, santé, agronomie et sciences vétérinaires.
- Adaptation des programmes éducatifs à la réalité et à la culture de chaque région.
- Programmes d'éducation à la paix, à la négociation de conflits et à la citoyenneté démocratique (notamment pour les pays en conflit ou en situation de post-conflit).
- Renforcement de la capacité d'absorption de l'APD éducation (gestion de programmes et planification de ressources humaines).

Seront également prises en compte les orientations en matière d'éducation définies par :

- Les commissions mixtes.
- Les documents stratégie pays (DSP) des pays prioritaires.
- Les plans d'action spéciale (PAS) des pays faisant l'objet d'une attention spéciale ou préférentielle.

La version électronique de ce document peut être téléchargée sur les sites suivants :

<http://www.maec.es>
<http://www.aeci.es>

Dirección General de Planificación y Evaluación de Políticas para el Desarrollo
Secretaría de Estado de Cooperación Internacional
Ministerio de Asuntos Exteriores y de Cooperación
Príncipe de Vergara 43, 5ª planta. 28001 Madrid
Tel.: +34 91 379 96 86 / Fax.: +34 91 431 17 85 / dgpolde@maec.es